



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE  
— AUJOURD'HUI —

Info  
COUPE

10 Mars 2021

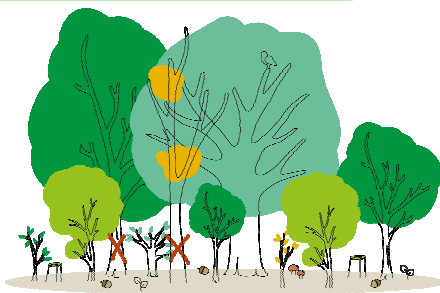
## Forêt domaniale de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.

Celui-ci prévoit plusieurs coupes sur les parcelles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de la forêt, situées sur le territoire de Versailles.

Plusieurs types de coupe sont programmés :

### Coupe en futaie irrégulière



### Informations coupe

Parcelles	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15
Surfaces	Total : 66,2 hectares
Type de peuplements	Chêne, Châtaignier, frêne, hêtre et autres feuillus
Volume de bois prélevé	Total : 1524 m3 de bois
Date la dernière coupe réalisée	Dans ce canton de la forêt des coupes ont eu lieu en 2010, notamment des coupes rases pour les parcelles 6b, 8b et 10b.
Date de début des travaux	15 mars 2021
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques)

### Coupe sanitaire



### Détails des coupes

>> La coupe en futaie irrégulière sur les parcelles 1, 9, 11, 12 et 13 va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. Ces coupes sont programmées tous les 8 ans environs.

>> En complément de la coupe sanitaire sur les parcelles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 15 qui va prélever tous les arbres dépérissants et dangereux pour assurer la sécurité de tous, les forestiers vont procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

>> Ces coupes seront réalisées en bois façonné : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation des chantiers d'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers et le respect des calendriers, la remise en état des lieux et l'évacuation des bois.

## Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

## Après cette coupe ?

Les parcelles vont se régénérer naturellement ; **sur ces parcelles il n'y aura pas de plantation.**

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se **développer naturellement.**

**Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.**

## Où va le bois prélevé ?

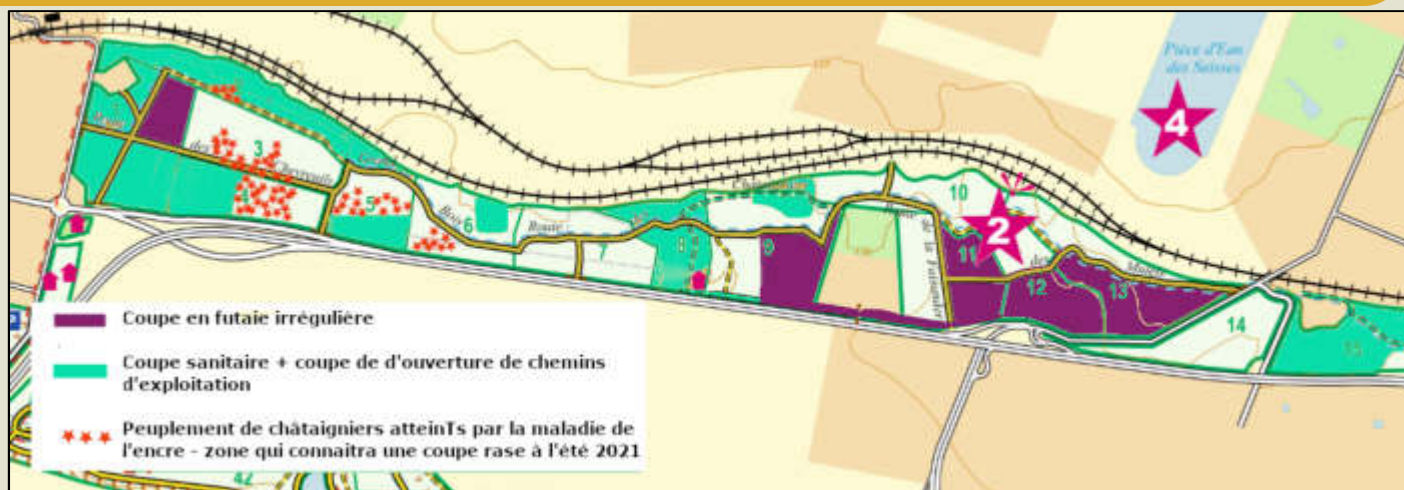
Parce qu'avec le bois tout ce tri et rien ne se perd, les bois font l'objet d'un tri par l'ONF valorisant l'ensemble des qualités du bois : les bois prélevés sont principalement des bois de faible qualité en lien avec le dépérissement des arbres ainsi 95% du bois prélevé sera transformé en bois énergie et bois de trituration. – le reste (5%) sera valorisé en bois de construction

**Une partie des branchages de – de 7 centimètres de diamètre seront laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.**

## Coupe d'ouvertures de chemins d'exploitation

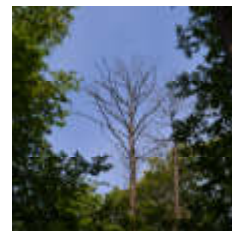


## Plan des coupes en forêt de Versailles



## La maladie de l'encre touche les châtaigniers de la forêt de Versailles

À l'image de la forêt de Montmonrency ou encore de Marly, le massif de Versailles est touché par une maladie qui impacte fortement l'état sanitaire de ses peuplements de châtaigniers : la maladie de l'encre. Cette maladie est due à un pathogène microscopique (*Phytophthora*) présent dans le sol. Il se propage d'arbre en arbre dans l'eau du sol et provoque la nécrose des racines par lesquelles les arbres se nourrissent. Avec un système racinaire défaillant, et des épisodes de sécheresses estivales de plus en plus marqués, les châtaigniers ont de plus en plus de mal à s'alimenter en eau et flétrissent, ce qui entraîne leur déclin puis rapidement leur mort. Des peuplements atteints **ont été identifiés parcelles 2, 3, 4, 5 et 6**, des **coupes sanitaires qui vont conduire à des coupes rases sont programmées cet été 2021** et seront suivies de plantation d'essences résistantes à la maladie et pour renouveler la forêt l'hiver suivant.



## La sylviculture en Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13<sup>e</sup> siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.\* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

\*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

## CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest  
27, rue Edouard Charton  
78000 Versailles

Ysatys Nadji  
Chargée de Communication  
ysatys.nadji@onf.fr